REQUETE EN OUVERTURE DE COMPTE

Toutes mesures – article 427 du code civil Tous comptes sauf comptes titres et assurances-vie

PERSONNE CHARGEE DE LA PROTECTION

Ayant instauré une mesure de :		
Agissant en vertu d'un jugement en date du :		
Adresse: Sollicite l'autorisation de procéder à l'ouverture du compte bancaire suivant: Nom de l'établissement bancaire: La personne protégée a d'autres comptes ou livrets dans l'établissement: La personne protégée a d'autres comptes ou livrets dans l'établissement: Non Motifs de la demande: Rappel: En curatelle, seules les ouvertures d'un compte ou livret dans un autre établissement bancaire que celui du majeur protégé sont soumises à autorisation préalable du juge des tutelles. Pièces à joindre IMPERATIVEMENT: En curatelle simple ou renforcée: un justificatif de l'accord du majeur à l'ouverture du compte; Dernier relevé du compte sur lequel les fonds seront prélevés; Date: MATENTION: le compte-rendu d'exécution de cette ordonnance devra être envoyé dans un délai de 2 mois à compter de l'autorisation ORDONNANCE (Cadre réservé au service de protection des majeurs) Nous. Juge des tutelles au Tribunal judiciaire de TOURS, assisté de. Greffier, Vu la requête ci-dessus et les pièces jointes; Vu l'urgence; AUTORISONS le tuteur à réaliser l'opération ci-dessus, avec exécution provisoire; AUTORISONS le curateur à prêter son assistance à la personne protégée pour réaliser l'opération ci-dessus, avec exécution provisoire; REJETONS la requête pour le motif suivant:	Adresse:	
En faveur de: NOM Prénom (personne protégée)	Agissant en vertu c	d'un jugement en date du :/ n°RG :
Date de naissance :	Ayant instauré une	e mesure de : 🗆 Curatelle simple 🗆 Curatelle renforcée 🗆 Tutelle
Sollicite l'autorisation de procéder à l'ouverture du compte bancaire suivant : Nom de l'établissement bancaire :	Da Ad	rte de naissance :/
Et à y verser la somme de		
La personne protégée a d'autres comptes ou livrets dans l'établissement : Non Oui :	Nom de l'établisse	ment bancaire:Type de compte
Motifs de la demande :	Et à y verser la som	nme de à prélever sur le compte suivant :
Rappel: En curatelle, seules les ouvertures d'un compte ou livret dans un autre établissement bancaire que celui du majeur protégé sont soumises à autorisation préalable du juge des tutelles. Pièces à joindre IMPERATIVEMENT: - En curatelle simple ou renforcée: un justificatif de l'accord du majeur à l'ouverture du compte ; - Dernier relevé du compte sur lequel les fonds seront prélevés ; Date:///	La personne proté	gée a d'autres comptes ou livrets dans l'établissement : 🗆 Non 🗆 Oui : 🗆 Oui :
Rappel : En curatelle, seules les ouvertures d'un compte ou livret dans un autre établissement bancaire que celui du majeur protégé sont soumises à autorisation préalable du juge des tutelles. Pièces à joindre IMPERATIVEMENT : - En curatelle simple ou renforcée : un justificatif de l'accord du majeur à l'ouverture du compte ; - Dernier relevé du compte sur lequel les fonds seront prélevés ; Date :///	Motifs de la demar	nde :
Rappel: En curatelle, seules les ouvertures d'un compte ou livret dans un autre établissement bancaire que celui du majeur protégé sont soumises à autorisation préalable du juge des tutelles. Pièces à joindre IMPERATIVEMENT: - En curatelle simple ou renforcée: un justificatif de l'accord du majeur à l'ouverture du compte; - Dernier relevé du compte sur lequel les fonds seront prélevés; Date:/		
ORDONNANCE (Cadre réservé au service de protection des majeurs) Nous,	En curatellDernier re	le simple ou renforcée : un justificatif de l'accord du majeur à l'ouverture du compte ; levé du compte sur lequel les fonds seront prélevés ;
(Cadre réservé au service de protection des majeurs) Nous,		mpte-rendu d'exécution de cette ordonnance devra être envoyé dans un délai de 2 mois à compter de
Nous,		
assisté de		
Vu la requête ci-dessus et les pièces jointes ; Vu l'urgence ; AUTORISONS le tuteur à réaliser l'opération ci-dessus, avec exécution provisoire ; AUTORISONS le curateur à prêter son assistance à la personne protégée pour réaliser l'opération ci-dessus, avec exécution provisoire ; REJETONS la requête pour le motif suivant :	Nous,	Juge des tutelles au Tribunal judiciaire de TOURS,
 Vu l'urgence; □ AUTORISONS le tuteur à réaliser l'opération ci-dessus, avec exécution provisoire; □ AUTORISONS le curateur à prêter son assistance à la personne protégée pour réaliser l'opération ci-dessus, avec exécution provisoire; □ REJETONS la requête pour le motif suivant :	assisté de	Greffier,
 AUTORISONS le curateur à prêter son assistance à la personne protégée pour réaliser l'opération ci-dessus, avec exécution provisoire; REJETONS la requête pour le motif suivant :	•	essus et les pièces jointes ;
	AUTORISCavec exécu	DNS le curateur à prêter son assistance à la personne protégée pour réaliser l'opération ci-dessus, ution provisoire;

Le Greffier Le Juge des tutelles